



**UFR des Langues et
Sciences Humaines Appliquées (L.S.H.A.)**

**Guide
Pédagogique
Année 2012 - 2013**

MASTER

SPECIALITE

DIVERSITE,
CONTACTS,
ECHANGES
LINGUISTIQUES
ET CULTURELS

PARCOURS

PLURILINGUISME
EUROPEEN ET
INTERCULTURALITE

<http://www.master-pluralites.fr>

UFR LSHA 22, rue Descartes 67084 Strasbourg cedex - <http://www.unistra.fr>

SOMMAIRE

	PAGES
Coordonnées utiles -----	4
Calendrier université 2012-13 -----	5
Inscriptions pédagogiques -----	6
Présentation générale du Master Mention Langues et Interculturalité Parcours plurilinguisme européen et interculturalité-----	7
Architecture générale du parcours et contenus des enseignements Première année de master	
Semestre 1-----	9
Semestre 2-----	19
Architecture générale du parcours et contenus des enseignements Deuxième année de master	
Semestre 3-----	27
Semestre 4-----	32
Règlement des études du Master-----	34
Liste des codes -----	38
Gestion des stages -----	40
Un semestre, voire une année à l'étranger en M2 ? -----	46



UFR des Langues et Sciences Humaines Appliquées (L.S.H.A.)

22 rue René Descartes - 67084 Strasbourg Cedex

<http://www.unistra.fr/index.php?id=276>

Direction : Nathalie Hillenweck (hillenwe@unistra.fr)

Responsable administrative & financière : Dominique Lauer (lauer@unistra.fr)

Master Plurilinguisme Européen & Interculturalité

Enseignants responsables du master :

Christophe Tournu

Courriel : tournu@unistra.fr

Téléphone : 03 68 85 66 67

Heures de réception : Mercredi : 10h – 11h30, Le Patio, bureau 51-22

Dominique Huck

Courriel : huck@unistra.fr

Téléphone : 03 68 85 65 80

Heures de réception : Lundi : 16h – 17h, Le Patio, bureau 41-06

Secrétariat :

Geneviève Hekpazo

Courriel : hekpazo@unistra.fr

Téléphone : 03 68 85 66 58, Le Patio, bureau 51-20

Heures d'ouverture aux étudiants :

Mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h

Site web : <http://www.master-pluralites.fr>



Date	Semaine	Calendrier (évaluation contrôle terminal)	Calendrier (évaluation continue intégrale)
03/09/2012	36	Accueil – rentrée de L1	Accueil – rentrée de L1
10/09/2012	37	Semaine 1 semestre 1	Semaine 1 semestre 1
17/09/2012	38	2	2
24/09/2012	39	3	3
01/10/2012	40	4	4
08/10/2012	41	5	5
15/10/2012	42	6	6
22/10/2012	43	6	7
29/10/2012	44	Congés de la Toussaint	Congés de la Toussaint
05/11/2012	45	8	8
12/11/2012	46	9	9
19/11/2012	47	10	10
26/11/2012	48	11	11
03/12/2012	49	12	12
10/12/2012	50	13	13
17/12/2012	51	Examens session 1 S1 ou révisions	14
24/12/2012	52	Congés de Noël	Congés de Noël
31/12/2012	1	Congés de Noël	Congés de Noël
07/01/2013	2	Examens session 1 S1	15
14/01/2013	3	Examens session 1 S1	16
21/01/2013	4	Semaine 1 semestre 2	Semaine 1 semestre 2
28/01/2013	5	2	2
04/02/2013	6	3	3
11/02/2013	7	4	4
18/02/2013	8	5	5
25/02/2013	9	Congés d'Hiver	Congés d'Hiver
04/03/2013	10	6	6
11/03/2013	11	7	7
18/03/2013	12	8	8
25/03/2013	13	9	9
01/04/2013	14	10	10
08/04/2013	15	11	11
15/04/2013	16	Congés de Printemps	Congés de Printemps
22/04/2013	17	12	12
29/04/2013	18	13 (fin de cours /révisions/examens)	13
06/05/2013	19	Examens session 1 S2	14
13/05/2013	20	Examens session 1 S2	15
20/05/2013	21	Corrections + Dispositifs pédagogiques S1	16
27/05/2013	22	Corrections + Dispositifs pédagogiques S1	Dispositif de préprofessionalisation
03/06/2013	23	Jurys de semestre 2 et d'année	Jurys et publication des résultats / Dispositif de préprofessionalisation
10/06/2013	24	Examens session 2 S1 /Dispositif de préprofessionalisation	Dispositif de préprofessionalisation
17/06/2013	25	Examens session 2 S1 et S2 /Dispositif de préprofessionalisation	Dispositif de préprofessionalisation
24/06/2013	26	Examens session 2 S2 /Dispositif de préprofessionalisation	Dispositif de préprofessionalisation
01/07/2013	27	Corrections	
08/07/2013	28	Jurys et publication des résultats	
<i>30 septembre 2013 : Fin de l'année universitaire</i>			



LES INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Elles sont **OBLIGATOIRES pour toutes les UE**, sans exception, qui vont composer votre diplôme. Elles **conditionnent vos semestres** (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) **et l'enregistrement de vos résultats**. Lisez et relisez vos guides pédagogiques, n'oubliez aucune inscription (pensez à vos 2 semestres !), vérifiez le code de chaque UE ; si vous changez d'UE en cours de semestre, pensez à rectifier vos inscriptions pédagogiques.

De plus en plus d'étudiants se trompent d'UE, de code, de semestre : leurs inscriptions pédagogiques ne sont pas conformes au cursus prévu et leur diplôme est donc incomplet. C'est trop bête d'être coincé pour une UE ou un code. C'est compliqué ? C'est vrai, pour vous comme pour nous tous. Mais **avec un peu d'attention, vous pouvez vous épargner des situations parfois dramatiques** (résultats non enregistrés, diplôme non validé).

Soyez très attentifs et **RESPECTEZ LES DATES INDIQUÉES**. La qualité et la rapidité de l'organisation et de la gestion des contrôles continus, des examens, la délivrance de vos diplômes dépendent également de votre respect des dates : elles s'imposent à vous comme à nous, car on ne peut pas traiter plus de quarante mille étudiants, des centaines de diplômes nationaux et des dizaines de milliers d'UE sans organisation.

Très important : les inscriptions pédagogiques seront à effectuer au plus tard pour le 10 décembre 2012

**Période des inscriptions administratives
en Master pour l'année universitaire 2012-13 :**

du 18 juillet au 15 octobre 2012

Site web : <http://www.unistra.fr/index.php?id=2108>

MASTER :

***MENTION* : LANGUES ET INTERCULTURALITE**

***SPECIALITE* : DIVERSITE, CONTACTS, ECHANGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS**

***PARCOURS* : PLURILINGUISME EUROPEEN ET INTERCULTURALITE**

I. PRESENTATION GENERALE :

1. Objectifs du parcours et compétences à acquérir

Aux semestres 1 et 2, le parcours *Plurilinguisme européen et interculturelité* vise le renforcement d'une compétence en deux, voire trois langues, l'acquisition de connaissances générales et l'appropriation d'outils notionnels et méthodologiques dans les domaines du plurilinguisme et de l'interculturalité, qui constituent les fondements disciplinaires. Ceux-ci sont complétés par une formation aux nouvelles technologies et par des enseignements relevant d'autres disciplines : sciences historiques, sciences sociales (sociologie des migrations, mutations des sociétés contemporaines, etc.), littératures et civilisations étrangères, etc., dont le choix est lié au projet de recherche et au projet professionnel de l'étudiant.

A l'issue de la première année de master, les étudiants pourront suivre la formation proposée dans les semestres 3 et 4 du même parcours recherche. Ils pourront, le cas échéant, se diriger vers d'autres masters et, en particulier, vers les masters professionnels proposés par l'ITI-RI, spécialité *Relations internationales et langues*.

Les contenus des semestres 3 et 4 du parcours recherche, *Plurilinguisme européen et interculturelité*, ont pour objectif de former des spécialistes du contexte linguistique et culturel européen. Les enseignements s'inscrivent dans une perspective éminemment contrastive et font une large place aux dynamiques (socio)-linguistiques et culturelles liées aux effets de la mondialisation et du contexte globalisant. Dans la mesure où la pluralité linguistique et culturelle implique une gestion et des politiques interventionnistes, des UE portant sur les politiques linguistiques, voire culturelles (au plan régional, national, européen, dans les institutions [européennes, systèmes éducatifs, entreprises...]) viennent compléter l'approche retenue. Afin d'assurer une bonne formation à la recherche, l'accent est mis sur les références méthodologiques et épistémologiques dans les domaines concernés, sur la recherche documentaire, l'accès à la littérature spécialisée en langues étrangères ainsi que sur la rédaction d'articles et d'interventions en langue étrangère.

Ce parcours ouvre de nouvelles possibilités à des étudiants souhaitant acquérir des connaissances à la fois transversales et approfondies sur les langues et cultures européennes, de même que sur la gestion de la pluralité linguistique et culturelle.

2. Poursuite d'études et débouchés :

Les étudiants disposent à l'issue de leur formation d'un savoir pluridisciplinaire cohérent qui leur permet d'aborder sur des bases solides un travail de thèse dans les domaines du plurilinguisme et de l'interculturalité où les spécialistes compétents et ouverts aux nombreux champs disciplinaires font souvent défaut.

Les jeunes diplômés pourront aussi s'orienter vers des fonctions d'experts, de conseils dans des communautés urbaines, de collectivités territoriales, des institutions européennes, des organisations internationales ou des entreprises : expertise linguistique, médiation interculturelle, prise en compte du plurilinguisme et de l'interculturalité dans la formation, les coopérations, etc.

3. Conditions d'admission

Accès en première année :

- Admission de droit pour les étudiants titulaires des diplômes français de licences « Langues et interculturalité », « LEA », « LLCE ».
- Admission sur dossier pour les étudiants ayant suivi d'autres cursus.

Pré-requis pour tous les étudiants :

- compétences dans une langue étrangère (au moins) de grande diffusion (anglais, allemand, espagnol, italien, russe, ...). Les étudiants ne disposant que d'une bonne compétence en une seule LVE s'engagent à acquérir une seconde LVE en initiation (langues dites « modimes » [= « moins diffusées et moins enseignées »]).

Les étudiants étrangers devront disposer d'une bonne compétence de production (orale, écrite) et de compréhension du français et de la maîtrise d'une autre LVE.

Admission en 2^e année :

- Admission de plein droit, si obtention de la 1^{ère} année du parcours *Plurilinguisme européen et interculturalité*.
- Pour les autres étudiants, l'admission se fera sur dossier.

II. Architecture du parcours et contenus des enseignements du Master Plurilinguisme européen & Interculturalité

1. Première année de master

1.1. M1/Semestre 1

UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	Volume horaire					
					CM	TD	TP	Total Equivalent TD	Travail perso étudiant	Charge totale étudiant
1		9	2	Langues et cultures A et B <i>ou</i> A et langue d'initiation Langue écrite Langue orale		96		96	129	225
2		6	2	Fondements disciplinaires : <i>Contacts de langues et politiques linguistiques</i>	12	12		30	126	150
3		6	2	Fondements disciplinaires : <i>Contacts et transferts interculturels</i>	12	12		30	126	150
4		3	1	Nouvelles technologies et méthodologie de la recherche		33		33	42	75
5		3	1	Sciences connexes (choix restreint : Techniques d'expression, sciences sociales, civilisations étrangères, histoire, ...)		24		24	51	75
6		3	1	Choix libre selon le projet de l'étudiant		24		24	51	75
Totaux		30			24	201		216	525	750

► M1/Semestre 1 - UE 1 (LA22GU1) : Langues & Cultures étrangères

Crédits 9 Coefficient 2 (*Langue A* : Coef. 1 ; *Langue B* : Coef. 1)

I - Langues A (LA22GXL1) :

I - (a) : Allemand, anglais, espagnol (LEA)

Enseignant référent : Nathalie HILLENWECK, UFR LSHA, bureau 51-34

Remarque : les enseignements de langue écrite en espagnol et en allemand sont mutualisés (masters CAWEB, LINGINFOTRAD et PLURILINGUISME). Les enseignements de langue orale sont mutualisés entre ces trois parcours pour les trois langues.

I - (a) 1. ► ANGLAIS (LA22GX11) :

I - (a) 1. 1 Langue orale (LA30GM51) : Yasmin COX-RISS (cox-riss@unistra.fr)

Compétences à acquérir :

Savoir présenter un sujet avec aisance en anglais.

Savoir employer un vocabulaire spécifique à différents domaines spécialisés.

Savoir utiliser des techniques de communication pour stimuler l'intérêt d'un groupe dans le but d'animer un débat.

Objectifs :

Perfectionner la prise de parole en public.

Pouvoir défendre un point de vue de manière raisonnée et argumentée.

Comprendre les divers accents du monde anglophone.

Contenus :

Présentations et débats sur des sujets spécifiques

Analyse de documents audio et vidéo.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : Exposé oral de 20 min (préparé à la maison), suivi d'un débat. Coef. 0,5

2^{ème} session : Exposé oral de 20 min (dont le sujet sera défini en accord avec l'enseignant), suivi d'un entretien de 10 min. Coef. 0,5

I - (a) 1. 2 Langue écrite (LA30GM31) : Anglais appliqué aux Contacts de culture :

Christophe TOURNU <tournu@unistra.fr>

Compétences à acquérir :

Savoir rédiger un commentaire en anglais sur une question en rapport avec le cours

Objectifs :

Maîtriser les techniques d'écriture en anglais de spécialité.

Contenus :

Des premiers contacts de cultures avérés en Mésoméridique à la globalisation.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session :

Contrôle continu : deux épreuves écrites, durée : 1h. Coef. 0,5

Dispensés : une épreuve écrite, durée : 1h. Coef. 1

2^{ème} session : une épreuve écrite, durée : 1h. Coef. 0,5

Un dictionnaire unilingue français est autorisé (étudiants étrangers) pour les deux sessions.

I - (a) 2. ► ALLEMAND (LA22GX12) :

I - (a) 2. 1 Langue orale (LA30GM50) : Nina HENKELMANN (henkelmann@unistra.fr)

Compétences à acquérir :

Savoir employer un vocabulaire spécifique dans différents domaines et maîtriser les techniques de communication en allemand.

Objectifs :

Renforcement et entretien de la compétence en langue orale.

Contenus :

Présentations et exposés sur des sujets spécifiques.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : exposé oral de 30 minutes (préparé à la maison). Coef. 0,5

2^{ème} session : entretien de 15 min. Coef. 0,5

I - (a) 2. 2 Langue écrite (LA30GM30) : Traduction allemand – français : Caroline PERNOT
(caroline.pernot@unistra.fr)

Compétences à acquérir :

Savoir réaliser une bonne traduction en tenant compte de notions telles que le type de texte, le public visé, les registres, les constructions idiomatiques, la synonymie, etc.

Objectifs :

Apprendre à traduire en se détachant du texte source et en maîtrisant les techniques de rédaction.

Connaître et utiliser les procédés de traduction (emprunt, calque, incrémentalisation, modulation, transposition, adaptation).

Contenus :

Traduction de textes issus de domaines tels que l'économie, la vie sociale et culturelle, l'actualité.

Analyse et correction de textes à préparer d'une semaine sur l'autre.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session :

Contrôle continu : deux épreuves écrites (version), durée : 1 heure. Coef. 0,5

Dispensés : une épreuve écrite (version), durée : 1h

2^{ème} session : une épreuve écrite (version), durée : 1 h. Coef. 0,5

Un dictionnaire unilingue français est autorisé (étudiants étrangers) pour les deux sessions.

I - (a) 3. ► ESPAGNOL (LA22GX13) :

I - (a) 3. 1 Langue orale (LA30GM52) : Lina Escovar-Bardeaux <contact@linaescovar.com>

Compétences à acquérir :

Savoir employer un vocabulaire spécifique dans différents domaines spécialisés et maîtriser toutes les situations de communication orale en espagnol

Objectifs :

Renforcement et entretien de la compétence en langue orale.

Contenus :

Présentations et exposés sur des sujets spécifiques.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : exposé oral de 30 min (préparé à la maison). Coef. 0,5

2^{ème} session : entretien de 15 min. Coef. 0,5

I - (a) 3. 2 Langue écrite (LA30GM32) : Traduction espagnol – français : André FERNANDEZ (fern@unistra.fr)

Compétences à acquérir :

Savoir traduire des textes de presse dans une langue d'arrivée fluide en repérant au préalable les structures et leurs enchaînements. Repérer le registre, le domaine lexical particulier et le ton du texte de départ, l'humour, les jeux de mots, le sarcasme, etc.

Objectifs :

Les étudiants doivent être en mesure de conduire la traduction dans nombre de domaines et de relire par vagues répétées pour une conformité entre la langue de départ et celle d'arrivée.

Contenus :

Traduction de textes concernant l'urbanisme, l'architecture, les grandes réalisations, les grands projets aussi bien des vieux centres villes que des constructions contemporaines, les réhabilitations.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session :

Contrôle continu : deux épreuves écrites (version), durée : 1 heure. Coef. 0,5

Dispensés : une épreuve écrite (version), durée : 1h. Coef. 0,5

2^{ème} session : une épreuve écrite (version), durée : 1 h. Coef. 0,5

Un dictionnaire unilingue français est autorisé (étudiants étrangers) pour les deux sessions.

I - (b) : Russe, arabe, italien (voir l'UFR Langues vivantes)

Enseignant référent : Iринi TSAMADOU-JACOBBERGER (jacoberg@unistra.fr), UFR des langues vivantes, bureau 43-10

Remarque : Les enseignements de ces langues sont proposés dans le cadre du master EMOS (UFR des langues vivantes). Pour les contenus des cours et les modalités de contrôle des connaissances, prière de se reporter au guide pédagogique du master EMOS à retirer chez Chantal Jambois (43-01). Pour les inscriptions dans les groupes et les horaires, s'adresser à chacun des départements concernés (langues slaves, arabe, italien).

II - Langues B (LA22GXL2) :

II - (a) : Allemand, anglais, espagnol (LEA)

Enseignant référent : Nathalie HILLENWECK, UFR LSHA, bureau 51-34

Remarque : les enseignements de langue écrite, à l'exception de l'anglais, sont mutualisés (master CAWEB et LINGINFOTRAD)

Les enseignants, les contenus des enseignements et les modalités de contrôle sont identiques à ceux des langues A (cf. supra).

II - (b) : Russe, arabe, italien (voir les UFR concernées)

Enseignant référent : Iринi TSAMADOU-JACOBBERGER, UFR des Langues vivantes, bureau 43-10.
Cf. langues A (supra).

II - (c) : Autres langues (sauf le français)

Enseignant référent : Irini TSAMADOU-JACOBBERGER <jacoberg@unistra.fr>, UFR des Langues vivantes, bureau 43-10.

Une initiation renforcée est proposée pour les langues qui suivent : bulgare, danois, grec moderne, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, serbo-croate, slovaque, suédois, tchèque, turc.

Pour les inscriptions, horaires, les contenus de cours, prière de s'adresser aux départements concernés à l'UFR des Langues Vivantes.

II - (d) : Français Langue Etrangère (FLE : LA22GM39) :

Danielle LELOUTRE <louloutre@unistra.fr>

Il est recommandé aux étudiants non-francophones d'opter pour un enseignement de Français Langue Etrangère (F.L.E.), langue B.

L'enseignement comporte un cours de langue écrite et de langue orale)

a) Cours de langue écrite (LA22GM39EC) :

Enseignement : 2 heures / semaine

Compétences à acquérir et contenus :

Acquérir et/ou consolider les compétences linguistiques nécessaires pour produire des travaux écrits de qualité, exigés au niveau master.

- Révisions des points de grammaire de base
- Grammaire avancée
- Reformulation
- Organisation des écrits
- Méthodologie et production de différents types de texte: compte rendu, synthèse de documents, essai argumentatif, analyse de données chiffrées, critique, article de presse

Modalités de contrôle de connaissances :

1^{ère} session :

Contrôle continu : 2 épreuves écrites au cours du semestre (chacune constituant 50% de la note)

Durée de chaque épreuve : 2 heures.

Pour étudiants dispensés : 1 épreuve écrite en fin de semestre. Durée : 1 h 30.

2^{ème} session : 1 épreuve écrite. Durée : 2 heures.

b) Cours de langue orale (LA22GM39OR) :

Enseignement : 2 heures / semaine

Compétences à acquérir et contenus :

Acquérir de l'aisance, de la spontanéité et de la confiance en soi grâce à une pratique active de la langue.

- Discussions à partir d'un événement d'actualité ou d'une lecture préalable
- Participation à des débats préparés et spontanés
- Revue de presse à partir de l'actualité régionale, nationale, internationale
- Exposés oraux sur des sujets libres (période de questions, évaluation par les pairs)
- Enrichissement du vocabulaire: champs lexicaux, synonymes, paronymes, expressions idiomatiques...
- Correction phonétique, rythme, intonation.

Modalités de contrôle des connaissances

1^{ère} session :

Contrôle continu : - interventions orales réparties sur le semestre
- un exposé obligatoire de 15 minutes

Pour étudiants dispensés : un exposé oral de 30 minutes

2^{ème} session : Un exposé oral

► M1/Semestre 1 - UE 2 (LA22GU2) :
**FONDEMENTS DISCIPLINAIRE CONTACTS DE LANGUES
ET POLITIQUES LINGUISTIQUES (LA21GM10) :**
Champs et réseaux conceptuels

Crédits 6 Coefficient 2

Responsable : Dominique HUCK <huck@unistra.fr>

Enseignement : 2 heures / semaine

Contenus des cours et compétences à acquérir :

Le cours se structure autour de quatre axes, qui cernent différentes problématiques du plurilinguisme, afin d'en saisir les liens et les notions clefs qui s'y rapportent.

- Les différentes formes de **contacts linguistiques** et de **bi-plurilinguisme** et les notions qui s'y rapportent : bi-plurilinguisme individuel (bilingualité), répertoire et compétence plurilingues, bilinguisme social / diglossie, bilinguisme territorial, institutionnel (scolaire) ...
- Les **situations de contacts migratoires** et le **bilinguisme des migrants** : ils sont envisagés en lien avec la prise en compte de la diversité linguistique par/ à l'école et les politiques linguistiques éducatives.
- **Les politiques linguistiques** : elles sont souvent l'apanage des Etats qui interviennent sur les fonctionnements socioculturels, les statuts, le territoire d'une langue par rapport à une ou d'autres langues. Notions ou concepts : politiques linguistiques, aménagement linguistique, intervention sur les langues (statuts, corpus), Etat, nation, territoire, langue nationale, langue officielle ...
- Un dernier volet du cours portera sur les **manifestations linguistiques, discursives ou culturelles des contacts de langues**. Notions ou concepts : marques transcodiques (interférences, emprunts, alternance de codes ...), communication interculturelle.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) :

Devoir sur table portant sur les problématiques abordées en cours (deux sujets au choix)

Durée : 3 h

Dictionnaire unilingue français autorisé.

2^{ème} session :

Epreuve orale sur questions ayant trait au cours : durée 20 minutes, préparation : 30 minutes

► **M1/Semestre 1 - UE3 (LA22GU3) :**
FONDEMENTS DISCIPLINAIRES CONTACTS ET
TRANSFERTS INTERCULTURELS (LA21GM11) :

Les fondements d'une histoire interculturelle de l'Europe

Crédits 6 Coefficient 2

Responsable : Christophe TOURNU <tournu@unistra.fr>

Enseignement : 2 heures / semaine

Contenus et compétences à acquérir :

La culture étant un phénomène fondamentalement pluriel, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on voie se dessiner une mosaïque culturelle. Ces couleurs de l'humanité, pour les uns, sont balayées par le vent niveleur de la mondialisation ; pour les autres, elles prennent au contraire davantage de relief avec l'accélération de la mondialisation, si bien qu'il n'y a pas uniformisation, mais différenciation des cultures.

A l'heure précisément de la mondialisation, où les flux deviennent de plus en plus intenses, nous nous intéresserons à l'idée de « Circuler/circulation » : les mouvements de personnes (flux migratoires), la circulation de biens (y compris des biens culturels), les circuits de diffusion d'idées (avec leur adaptation à un milieu particulier).

Au travers du prisme de la circulation, il s'agit, en fait, d'écrire une (nouvelle) histoire culturelle de l'Europe.

Cours 1 : Introduction, présentation du cursus, avec l'ensemble des intervenants en M1

Cours 2 : Définitions de la culture (a)

Cours 3 : Définitions de l'interculturalité (b)

Cours 4 : La culture européenne en mouvement : des « grenouilles » autour de la mare au *Mare Nostrum*

Cours 5 : L'héritage gréco-romain et la mise en place des espaces linguistiques

Cours 6 : Les stratégies de Gênes face à l'avancée ottomane en Méditerranée (1)

Cours 7 : Les stratégies de Gênes face à l'avancée ottomane en Méditerranée (2)

Cours 8 : Migrations I : Migrations & contacts culturels de la Renaissance aux Lumières

Cours 9 : Migrations II : Migrations & colonisation du XIXe au milieu du XXe siècle

Cours 10 : L'Europe et les Etats-Nations entre recomposition d'héritages et désirs de conquête

Cours 11 : Migrations III : Migrations postcoloniales & nouvelles migrations dans un monde globalisé (1^{re} partie)

Cours 12 : Migrations IV : Migrations postcoloniales & nouvelles migrations dans un monde globalisé (2^e partie)

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) :

- Un devoir sur table en contrôle final, 3 heures. Trois sujets au choix, portant sur des problématiques abordées en cours. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue (Petit Robert, Larousse) est autorisée.

2^{ème} session :

Epreuve orale. 30 minutes de préparation, 20 minutes de passage. L'examen porte soit sur un commentaire de documents (texte ou image) soit sur une question de cours.

► M1/Semestre 1 - UE4 (LA22GU4) : NOUVELLES TECHNOLOGIES & METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Crédits 3 Coefficient 1

(a) Nouvelles technologies

Enseignement : 2h TD/quinzaine en demi-groupe, soit 12h par étudiant

Responsable : Amalia TODIRASCU <todiras@unistra.fr>

Contenus et compétences à acquérir : Perfectionnement en bureautique

Les étudiants seront familiarisés avec les fonctionnalités avancées des outils de traitement de textes: mise en forme (utilisation de feuilles de style, formulaires), structuration (création de liens, de tables des matières, d'index, gestion d'une base bibliographique etc.), collaboration entre plusieurs auteurs (suivi de modifications). Nous insisterons sur l'organisation du contenu d'un article scientifique et sur les consignes de rédaction.

Le cours vise à présenter aussi des outils de d'aide à la communication scientifique (réaliser un diaporama PowerPoint), en insistant sur la structuration du contenu de l'exposé.

Une troisième partie du cours vise à présenter les techniques de recherche sur le Web, l'utilisation des moteurs de recherches, annuaires, portails spécialisés pour constituer la bibliographie nécessaire pour la rédaction d'un mémoire.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : Dossier à effectuer au cours du semestre. Exposé oral avec un support PowerPoint.

– Test d'évaluation au cours de la 3^e séance ; les étudiants ayant réussi le test sont dispensés de l'assiduité aux cours, mais doivent rendre le dossier prévu à la fin du semestre.

2^{ème} session : soumission du dossier revu et amélioré

(b) Méthodologie documentaire

Responsable : Damien LAPLANCHE <laplanch@unistra.fr>

La formation des étudiants à la méthodologie documentaire est menée par le service *formation des utilisateurs* du Service Commun de la Documentation (SCD). Elle est assurée par Damien LAPLANCHE (3 séances).

Objectifs : connaître et maîtriser les principaux outils de recherche bibliographique.

Contenu des séances : bibliothèque virtuelle et grands catalogues, bases de données bibliographiques, presse internationale en ligne, ressources libres sur internet (ouvrages, périodiques, thèses), moteurs de recherche scientifiques et outils d'aide à la rédaction et à la gestion de bibliographies.

Toutes les séances se déroulent en salle 3210 de 10h à 12h.

Séance 1 : Environnement documentaire strasbourgeois, Sudoc / Peb / Presse en ligne

G1 : lundi 10 septembre 2012 ; G2 : lundi 17 septembre 2012 ; G3 : lundi 24 septembre 2012

Séance 2 : Bases de données bibliographiques et ressources proposant du texte intégral

G1 : lundi 01 octobre 2012 ; G2 : lundi 08 octobre 2012 ; G3 : lundi 15 octobre 2012

Séance 3 : Moteurs de recherche scientifiques et Zotero

G1 : lundi 22 octobre 2012 ; G2 : lundi 05 novembre 2012 ; G3 : lundi 12 novembre 2012

Modalités de contrôle des connaissances :

Dossier à effectuer au cours du semestre

(c) Méthodologie de la recherche

Responsables : Dominique HUCK & Christophe TOURNU

3 séances de 3 heures dans le semestre (9 heures)

Que faut-il entendre par « recherche » et « projet de recherche » ?

Choix et délimitation d'un sujet

Contextes de la recherche (cadre théorique, conceptuel)

Elaboration d'une problématique

Aspects formels (sommaire, présentation du texte, bibliographie, notes bas de page, annexes)

Structuration et rédaction du projet

Modalités de contrôle des connaissances :

Evaluation commune avec (b) Méthodologie documentaire

► M1/Semestre 1 – UE5 (LA22GU5) : SCIENCES CONNEXES

Crédits 3 Coefficient 1

Les modules peuvent être choisis au département de LEA (UFR LSHA) ou dans d'autres UFR : Sciences Sociales, Sciences Historiques, Arts, Langues Vivantes, Lettres, etc. (voir UFRs concernées).

► M1/Semestre 1 - UE6 (LA22GU6) : CHOIX LIBRE

Crédits 3 Coefficient 1

Les modules peuvent être choisis dans n'importe quelle composante de l'Université de Strasbourg.

1.2. M1/Semestre 2

UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	Volume horaire					
					CM	TD	TP	Total Equiv. TD	Travail perso étudiant	Charge totale étudiant
1		6	2	Langues et cultures A et B ou A et langue d'initiation Langue écrite Langue orale		96		96	54	150
2		6	2	Fondements disciplinaires : Contacts et transferts linguistiques	1	12		30	126	150
3		6	2	Fondements disciplinaires : Contacts et transferts interculturels	1	12		30	126	150
4		6	2	Projet de recherche : problématique du TER, Mémoire de 1 ^{re} année (suivi individualisé)					150	150
5		3	1	Sciences connexes (choix restreint)		24		24	51	75
6		3	1	Choix libre selon le projet de l'étudiant		24		24	51	75
Totaux		30			24	168		204	558	750

► M1/Semestre 2 - UE 1 (LA22HU1) : Langues & Cultures étrangères

Crédits 9 Coefficient 2 (Langue A : Coef. 1 ; Langue B : Coef. 1)

I - Langues A (LA22HXL1) :

I - (a) : Allemand, anglais, espagnol (LEA)

Enseignant référent : Nathalie HILLENWECK, UFR LSHA, bureau 51-34

Remarque : les enseignements de langue écrite en espagnol et en allemand sont mutualisés (masters CAWEB, LINGINFOTRAD et PLURILINGUISME). Les enseignements de langue orale sont mutualisés entre ces trois parcours pour les trois langues.

I - (a) 1. ► ANGLAIS (LA22HX11) :

I - (a) 1. (1) Langue orale (LA30HM51) : Yasmin COX-RISS <cox-riss@unistra.fr>

Compétences à acquérir :

Savoir communiquer dans différents contextes et situations professionnels. Maîtriser les situations de communication orale dans un domaine spécialisé.

Objectifs : Maintien de l'aisance en langue orale.

Contenus : Conversation, simulations, jeux de rôles, compréhension et expression orales.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : exercices de communication orale. Coef. 0,5

2^{ème} session : entretien oral (15 minutes). Coef. 0,5

I - (a) 1. (2) Langue écrite (LA30HM31) : Nuzha MORITZ <moritz@unistra.fr>

Compétences à acquérir :

Comprendre et produire des textes non spécialisés dans des domaines divers vers l'anglais.

Objectifs : Conforter ses compétences en langue écrite par une pratique régulière.

Contenus : Apprentissage des techniques d'écriture (formulation de résumés, rapports, synthèses, essays ...) en anglais.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : épreuve écrite sur table (résumé, synthèse ou *report* en anglais), durée : 2 h. Coef. 0,5

2^{ème} session : examen écrit sur table, durée : 1 h. Coef. 0,5

I - (a) 2. ► ALLEMAND (LA30HX12) :

I - (a) 2. 1 Langue orale (LA30HM50) : Johannes DAHM <dahmjohannes@yahoo.fr>

Compétences à acquérir :

Savoir communiquer dans différents contextes et situations professionnels. Maîtriser les situations de communication orale dans un domaine spécialisé.

Objectifs : Maintien de l'aisance en langue orale.

Contenus : Conversation, simulations, jeux de rôles, compréhension et expressions orales.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session : exercices de communication orale. Coef. 0,5

2^{ème} session : entretien oral (15 min). Coef. 0,5

I - (a) 2. 2 Production écrite (LA30HM30) : Nina HENKELMANN <henkelmann@unistra.fr>

Compétences à acquérir :

Savoir rédiger un résumé et un *essay* en allemand.

Objectifs :

Conforter ses compétences en langue écrite par une pratique régulière.

Contenus :

Résumés en allemand à partir de textes français ou allemands. Dissertations en allemand sur des sujets d'actualité variés

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : épreuve écrite sur table, durée : 2 h. Coef. 0,5

2^{ème} session : examen écrit sur table, durée : 1h. Coef. 0,5

I - (a) 3. ► ESPAGNOL (LA30HX13) :

I - (a) 3. 1 Langue orale (LA30HM52) : Olga GARZON <olga.garzon@unistra.fr>

Compétences à acquérir :

Savoir communiquer dans différents contextes et situations professionnels. Maîtriser les situations de communication orale dans un domaine spécialisé.

Objectifs : maintien de l'aisance en langue orale.

Contenus : conversation, simulations, jeux de rôles, compréhension et expression orales.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session : exercices de communication orale. Coef. 0,5

2^{ème} session : entretien oral (15 min). Coef. 0,5

I - (a) 3. 2 Production écrite (LA30HM32) : Lina Escovar-Bardeaux <contact@linaescovar.com>

Compétences à acquérir :

Savoir rédiger un résumé ou un commentaire en espagnol en se basant sur des textes variés rédigés en espagnol ou en français.

Objectifs : conforter ses compétences en langue écrite par une pratique régulière.

Contenus : résumés de textes français en espagnol, de textes espagnols en espagnol, commentaires de textes d'actualité à dominante générale.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : épreuve écrite sur table, durée : 2 h. Coef. 0,5

2^{ème} session : examen écrit sur table, durée : 1 h. Coef. 0,5

I - (b) : Russe, arabe, italien (voir à l'UFR des Langues vivantes)

Enseignant référent : Irini TSAMADOU-JACOBBERGER <jacobber@unistra.fr>, UFR des langues vivantes, bureau 43-10

Remarque : Les enseignements de ces langues sont proposés dans le cadre du master EMOS (UFR des langues vivantes).

Pour les contenus des cours et les modalités de contrôle des connaissances, prière de se reporter au guide pédagogique du master EMOS à retirer chez Chantal Jambois (43-01). Pour les inscriptions dans les groupes et les horaires, s'adresser à chacun des départements concernés (langues slaves, arabe, italien).

II - Langues B (LA22HXL2) :

II - (a) : Allemand, anglais, espagnol (LEA)

Enseignant référent : Nathalie HILLENWECK <hilenwe@unistra.fr>, UFR LSHA, bureau 51-34
Cf. enseignements de langues A du second semestre.

II - (b) : Russe, arabe, italien (voir à l'UFR des Langues vivantes)

Enseignant référent : Irini TSAMADOU-JACOBBERGER <jacobber@unistra.fr>, UFR des Langues vivantes, bureau 43-10.

Cf. enseignements des langues A du second semestre.

II - (c) : Autres langues (sauf le français)

Enseignant référent : Irini TSAMADOU-JACOBBERGER <jacobber@unistra.fr>, UFR des Langues vivantes, bureau 43-10.

Une initiation renforcée est proposée pour les langues qui suivent : bulgare, danois, grec moderne, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, serbo-croate, slovaque, suédois, tchèque, turc.

Pour les inscriptions, horaires, les contenus de cours, prière de s'adresser aux départements concernés à l'UFR des Langues Vivantes.

II - (d) : Français Langue Etrangère (LA22HM39) :

Responsable : Danielle LELOUTRE <leloutre@unistra.fr>

Il est recommandé aux étudiants non-francophones d'opter pour un enseignement de Français Langue Etrangère (F.L.E.), langue B.

L'enseignement comporte un cours de langue écrite et de langue orale)

i) Cours de langue écrite (LA22HM39EC) :

Enseignement : 2 heures / semaine

Compétences à acquérir et contenus :

Acquérir et/ou consolider les compétences linguistiques nécessaires pour produire des travaux écrits de qualité, exigés au niveau master.

- Révisions des points de grammaire de base
- Grammaire avancée
- Reformulation
- Organisation des écrits
- Méthodologie et production de différents types de texte: compte rendu, synthèse de documents, essai argumentatif, analyse de données chiffrées, critique, article de presse

Modalités de contrôle de connaissances :

1^{ère} session :

Contrôle continu : 2 épreuves écrites au cours du semestre. Durée de chaque épreuve : 2 heures (Chaque épreuve compte pour 50%).

Pour étudiants dispensés : 1 épreuve écrite en fin de semestre. Durée : 1 h 30.

2^{ème} session : 1 épreuve écrite. Durée : 2 heures.

ii) Cours de langue orale (LA22HM39OR) :

Enseignement : 2 heures / semaine

Compétences à acquérir et contenus :

Acquérir de l'aisance, de la spontanéité et de la confiance en soi grâce à une pratique active de la langue.

- Discussions à partir d'un événement d'actualité ou d'une lecture préalable
- Participation à des débats préparés et spontanés
- Revue de presse à partir de l'actualité régionale, nationale, internationale
- Exposés oraux sur des sujets libres (période de questions, évaluation par les pairs)
- Enrichissement du vocabulaire: champs lexicaux, synonymes, paronymes, expressions idiomatiques...
- Correction phonétique, rythme, intonation.

Modalités de contrôle des connaissances

1^{ère} session :

Contrôle continu :

- interventions orales réparties sur le semestre

- un exposé obligatoire de 15 minutes

Pour étudiants dispensés : un exposé oral de 30 minutes

2^{ème} session : Un exposé oral

► **M1/Semestre 2 - UE 2 (LA22HU2) :**

**FONDEMENTS DISCIPLINAIRES CONTACTS DE LANGUES
ET POLITIQUES LINGUISTIQUES :**

Quelle(s) (inter)discipline(s) pour quels objets ?

Crédits 6 Coefficient 2

Responsable : Dominique HUCK <huck@unistra.fr>

Enseignement : 2 heures / semaine

Contenus des cours et compétences à acquérir :

Afin de leur faciliter l'élaboration d'un projet de recherche, le module vise à sensibiliser les étudiants aux possibles approches disciplinaires des diverses formes de contacts de langues, de plurilinguisme et des politiques linguistiques.

En centrant ce questionnement dans une perspective essentiellement sociolinguistique, on s'interrogera sur les objets et les territoires de cet ensemble disciplinaire.

Les contacts de langues, le plurilinguisme et les politiques linguistiques seront pensés dans les liens avec les contextes (social, historique, géopolitique) et, partant, des disciplines ressources (linguistique, psycholinguistique, sociologie, histoire ...).

La diversité des questions abordées, dans une perspective sociolinguistique, en même temps que pluridisciplinaire, s'accompagnera d'une réflexion sur les concepts et/ou notions en contexte (dans des articles, travaux, dictionnaires, etc.).

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) :

Travail écrit, avec prise de distance critique, sur des aspects de la littérature scientifique, en lien avec les thématiques traitées durant le semestre. Durée : 3 heures

2^{ème} session :

Epreuve orale sur questions ayant trait au cours : durée 20 minutes, préparation : 30 minutes

► **M1/Semestre 2 - UE3 (LA22HU3) :**

**FONDEMENTS DISCIPLINAIRES CONTACTS
ET TRANSFERTS INTERCULTURELS :**

« Les mondes européens »

Crédits 6 Coefficient 2

Responsable : Christophe TOURNU <tournu@unistra.fr>

Enseignement : 2 heures / semaine

Contenus des cours :

Cours 1-2 : Thomas Mohnike : « Le savoir asiatique en Europe du Nord : La construction de l'extrême Orient

en Europe du Nord au temps de la Compagnie des Indes orientales » (tmohnike@unistra.fr)

Cours 3-4 : Christine Peltre : « L'orientalisme » (christine.peltre@unistra.fr)

Cours 5-6 : Wouter Van Der Veen : « Vincent Van Gogh en six pays » (veen@unistra.fr)

Cours 7-8 : Nathalie Le Brun (monde hispanique) : « L'expansion ibérique dans l'Atlantique : mise en place de réseaux d'échanges et modalités de domination (XIVe – XVIe siècle) » (nlebrun@unistra.fr)

Cours 9-10 : Christophe Tournu : « Canada–Australie–Grande-Bretagne : les visages du multiculturalisme » (tournu@unistra.fr)

Cours 11-12 : Nathalie Hillenweck : « Circulation des biens culturels : de l'exception à la diversité culturelle » (hillenwe@unistra.fr)

Modalités de contrôle de connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés)

- Un devoir à faire à la maison, de 5-7 pages (1500 signes/page, espaces compris, interligne 1,5, Times New Roman 12). Avec bibliographie.

Chaque enseignant fournit un sujet, 30 jours avant la remise des dossiers ; le groupe sera désigné par tirage au sort.

2^{ème} session

- Epreuve orale. 30 minutes de préparation, 20 minutes de passage. L'examen porte soit sur un commentaire de documents (texte ou image) ou une question de cours.

► M1/Semestre 2 – UE4 (LA22HU4) : PROJET DE RECHERCHE

Crédits 6 Coefficient 2

Projet de recherche

Suivi individualisé

Dans le cadre de ce module, l'étudiant sera amené à rédiger un travail de 30 pages (Times 12, interligne 1,5) sur un sujet qu'il choisira- en fonction de ses intérêts et de ses projets futurs - avec l'accord et sous la direction de l'un des enseignants intervenant en contacts de langues ou contacts de cultures (cf. liste des enseignants et de leurs domaines de recherche, distribuée en début d'année).

Ce travail peut constituer une première approche du sujet de TER (travail d'étude et de recherche) de master deuxième année ou prendre une orientation plus professionnelle pour les étudiants souhaitant opter en M2 pour un master professionnel (cf. masters proposés par l'ITIRI).

Modalités de contrôle de connaissances :

1^{ère} session

Remise du projet de recherche à la date fixée par les responsables.

2^e session

Idem.

► M1/Semestre 2 - UE5 (LA22HU5) : SCIENCES CONNEXES (choix restreint)

Crédits 3 Coefficient 1

Modules à choisir en LSHA, Sciences Sociales, Sciences Historiques, Arts, Langues Vivantes, Lettres (Voir UFRs concernées).

► **M1/Semestre 2 - UE 6 (LA22HU6) : CHOIX LIBRE**

Crédits 3 Coefficient 1

Voir modules (et modalités de contrôle de connaissances des modules) proposés par les différentes UFR concernées. Enseignement d'une 3^e langue possible (CRAL, langue d'initiation).

2. Deuxième année de master

2.1. M2/Semestre 3

UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	Volume horaire					
				CM	TD	TP	Total Equivalent TD	Travail perso étudiant	Charge totale étudiant
1	9	2	Méthodologie de la recherche	12	12		30	201	225
2	6	2	Fondements disciplinaires : Contacts de langues et politiques linguistiques	12	12		30	126	150
3	6	2	Fondements disciplinaires : Contacts et transferts interculturels	12	12		30	126	150
4	3	2	Initiation à la rédaction d'articles en langue étrangère (anglais ou allemand)		12		12	63	75
5	3	1	Méthodologie de la recherche documentaire et SICD / Méthodes d'analyse qualitative de corpus (nouvelles technologies)		18		18	57	75
6	3	1	Choix optionnel (liste d'options)		24		24	51	75
Totaux	30			36	90		144	624	750

► M2/Semestre 3 - UE 1 (LA22KU1) :

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Crédits 9 Coefficient 2

Le module comprend 3 cours distincts, obligatoires pour tous les étudiants, indépendamment de leur sujet de TER

Responsables : Dominique HUCK & Christophe TOURNU

1) Méthodologie de la recherche : Tronc commun

Enseignement : 8 heures

Compétences à acquérir et contenus :

Le séminaire portera sur

- la formulation d'une problématique de recherche et sur sa contextualisation,
- l'approche scientifique et la position épistémologique,
- les démarches méthodologiques (hypothético-déductive et/ou empirico-inductive) et leur complémentarité,
- les enquêtes et le corpus,
- le traitement des données (procédures d'analyse, procédures comparatives)
- les procédures d'analyse, les modèles explicatifs et interprétatifs, etc.
- la posture du chercheur, les visées de la recherche.

2) Méthodologie de la recherche en Contacts de langues et politiques linguistiques

Responsable : Dominique HUCK <huck@unistra.fr>

Enseignement : 8 heures

Les séminaires de méthodologie de la recherche visent à former à la recherche sur des problématiques relevant des contacts de langues et politiques linguistiques. Pour la nature des compétences à acquérir, voir supra (1).

3) Méthodologie de la recherche en Contacts, transferts et politiques culturelles

Responsable : Christophe TOURNU

Enseignement : 8 heures

Les séminaires de méthodologie de la recherche visent à former à la recherche sur des problématiques relevant des contacts et transferts culturels. Pour la nature des compétences à acquérir, voir supra (1).

Modalités de contrôle des connaissances (une seule épreuve pour les 3 enseignements dispensés) :

En fin de semestre, les étudiants sont amenés au cours d'un séminaire (une journée) à présenter et à poser le sujet de leur TER (contacts de langues, politiques linguistiques ou contacts de cultures, etc.) à poser les questions de recherche qui s'y rapportent, à définir le cadre théorique et méthodologique.

► M2/Semestre 3 - UE 2 (LA22KU2) :

**FONDEMENTS DISCIPLINAIRES CONTACTS DE LANGUES
ET POLITIQUES LINGUISTIQUES :**

Les configurations dynamiques du plurilinguisme

Crédits 6 Coefficient 2

Responsable : Dominique HUCK <huck@unistra.fr>

Intervenants : Dominique HUCK, Christine HELOT <christine.helot@gmail.com>, Claude TRUCHOT

Enseignement : 2 heures / semaine

Contenus des cours et compétences à acquérir :

Le module – qui vise à compléter les connaissances acquises aux deux premiers semestres – envisage le plurilinguisme en lien avec les effets de la mondialisation et les nouvelles dynamiques qu'ils mettent au jour.

Le versant linguistique de ce phénomène planétaire est abordé à travers :

- la Francophonie,
- l'écologie des langues et le discours sur les langues menacées
- diverses études de cas :
 - o le plurilinguisme dans les institutions européennes
 - o le plurilinguisme dans les entreprises à vocation internationale
 - o le plurilinguisme dans les systèmes éducatifs.

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : Exposé écrit portant sur un ouvrage ou chapitre d'ouvrage en lien avec des problématiques traitées en cours.

2^{ème} session : épreuve orale : questions ayant trait au cours : durée 20 minutes, préparation : 30 minutes).

► M2/Semestre 3 – UE3 (LA22KU3) :

**FONDEMENTS DISCIPLINAIRES CONTACTS
ET TRANSFERTS INTERCULTURELS : L'altérité**

Crédits 6 Coefficient 2

Responsable : Christophe TOURNU <tournu@unistra.fr>

Enseignement : 2 heures / semaine

Contenus et compétences à acquérir :

« Identités et altérités » : Les identités européennes sont nées de la rencontre avec un « Autre », qui s'est accomplie soit de manière harmonieuse, soit de manière conflictuelle. Après une introduction à la problématique, montrant les différentes facettes (philosophiques, littéraires, psychologiques, sexuelles,...) de la question, une série d'étude de cas apporte des approfondissements dans diverses

dimensions. Un point abordé en détail est la question de la mise en scène de l'altérité dans le domaine théâtral.

Intervenants :

Alexandre Kostka / Christophe Tournu : présentation du programme, introduction (2 séances)
(akostka@unistra.fr, tournu@unistra.fr)

Marie-Jeanne Da Col Richert : « Féminisme & affirmation de soi en Irlande » (2 séances)
(mjdaicol@unistra.fr)

Thierry Di Costanzo : « Communication interculturelle appliquée à l'Inde » (2 séances)
(costanzo@unistra.fr)

Emmanuel Béhague : « (Dé) constructions de l'identité collective dans la mise en scène en Allemagne depuis la fin des années soixante » (2 séances) (behague@unistra.fr)

Francesco d'Antonio : « La question de l'altérité dans le théâtre italien contemporain » (2 séances)
(dantonio@unistra.fr)

Alexandre Kostka : « La Neustadt » (2 séances) (kostka@unistra.fr)

Britta Benert : « Le plurilinguisme littéraire » (2 séances) (britta.benert@iufm.unistra.fr)

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés)

- un devoir écrit (à faire à la maison de 5 à 7 pages (1500 signes/page, espaces compris, interligne 1,5, Police Arial 11), accompagné d'une bibliographie. Les enseignants fournissent les sujets 30 jours avant la remise des dossiers. La répartition des sujets se fera par tirage au sort.

2^{ème} session : épreuve orale qui porte sur :

- un commentaire de document (texte ou image)
- ou une question de cours.

Durée : 20 minutes, préparation : 30 minutes.

► **M2/Semestre 3 - UE 4 (LA22KU4) :**

**INITIATION A LA REDACTION DE COURTS ARTICLES
EN LANGUE ETRANGERE (ANGLAIS OU ALLEMAND)**

Crédits 3 Coefficient 2

Responsables : Ineke WALLAERT <wallaert@unistra.fr> (anglais) & Anémone GEIGER-JAILLET <anemone.geiger-jaillet@iufm.unistra.fr> (allemand)

Enseignement : 12 heures (réparties en 6 séances de deux heures)

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session : Rédaction en anglais ou en allemand d'une question de recherche

OU

Compte rendu en français d'une question de recherche à partir d'un texte scientifique en anglais ou en allemand (5/6 pages).

2e session : Idem

► M2/Semestre 3 – UE5 (LA22KU5) :
**METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE
METHODES D'ANALYSE QUALITATIVE
DE CORPUS (nouvelles technologies)**

Crédits 1 Coefficient 1

Ce module comporte deux enseignements obligatoires pour tous les étudiants.

a) Méthodologie de la recherche documentaire et SICD

Responsable : Damien LAPLANCHE <laplanch@unistra.fr>

Enseignement : 3 séances de 2 heures (par groupe et par cours)

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : Présentation par écrit de la recherche documentaire à partir d'une problématique en lien avec le sujet de TER.

2^{ème} session : Soumission du dossier revu et amélioré.

b) Méthodes d'analyse qualitative de corpus (nouvelles technologies)

Responsable : Amalia TODIRASCU <todiras@unistra.fr>

Enseignement : 2 heures / semaine

Compétences à acquérir et contenus :

Le cours vise à introduire la problématique des documents numériques, présenter les outils de recherche et les sources possibles de documents numériques (portails officiels, journaux en ligne, Archives ouvertes du CNRS etc.), introduire les concepts de base des corpus électroniques (définition, critères de constitution des corpus, exemples de corpus disponibles) Le cours vise à présenter les outils d'exploitation de corpus tels que des concordanciers en ligne (par ex. Europarl) et des concordanciers à télécharger (par ex. AntConc), sur des corpus existants (AcquisCommunautaire) ou constitués par l'utilisateur. Une deuxième partie sera dédiée à la présentation d'un outil d'analyse de discours (Atlas'IT).

Modalités de contrôle des connaissances :

1^{ère} session (+ dispensés) : Dossier à réaliser en groupe en cours du semestre

2^{ème} session : Soumission du dossier revu et amélioré

► M2/Semestre 3
UE6 (LA22KU6) : CHOIX LIBRE

Crédits 3 Coefficient 1

Voir les modules proposés par les différentes UFR

2.2. M2/Semestre 4

UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	Volume horaire					
				CM	TD	TP	Total Equivalence TD	Travail perso étudiant	Charge totale étudiant
1	6	2	Stage dans une structure de recherche					150	150
2	24	8	Travail d'Etude et de Recherche					600	600
Totaux	30							750	750

► M2/Semestre 4 - UE1 (LA22LUS) : STAGE EN EQUIPE D'ACCUEIL

Crédits 6 Coefficient 2

Coresponsables : Dominique HUCK & Christophe TOURNU

Les étudiants effectueront un stage dans une structure de recherche au sein de l'université ou, sous condition, dans une institution autre que l'université.

1. Stage au sein de l'Université de Strasbourg

Les étudiants prendront part à des séminaires de recherche et manifestations scientifiques :

- séances plénières du Groupe d'Etude sur le Plurilinguisme Européen (EA 1339 LiLPa)
- séances des groupes de travail et de recherche du GEPE
- journées d'études, journées des doctorants et colloques du GEPE

et/ou

- à d'autres manifestations scientifiques (conférences, journées d'études, séminaires, séances de travail, ...) organisées par d'autres unités ou structures de recherche.

Les étudiants seront encouragés à organiser eux-mêmes, avec l'aide des enseignants-chercheurs, un événement scientifique fédérateur (par ex. : une [demi-]journée d'étude).

2. Si un étudiant souhaite effectuer un stage dans une institution autre que l'université (institution qui pratique une activité de *recherche*), il devra soumettre un projet de stage en lien avec son mémoire à l'approbation du directeur de recherche / responsable de formation impérativement pour le 1^{er} décembre au plus tard. Le stage sera d'une durée minimale de 4 semaines.

Compétences à acquérir et contenus :

- sensibilisation à des problématiques de recherche relevant des champs disciplinaires du master et d'autres champs disciplinaires complémentaires ;

- savoir travailler en équipe, mettre en œuvre une réflexion critique, participer activement à des groupes de recherche et à des journées d'études et autres manifestations scientifiques internes et externes ; se familiariser avec la gestion et l'organisation des activités et des programmes de recherche ;
- savoir mettre son sujet de recherche en perspective avec les problématiques traitées ;
- savoir rendre compte de manifestations scientifiques et évaluer (du point de vue théorique, méthodologique, ...), les apports de chacune des manifestations scientifiques avec une distance critique.

Modalités de contrôle de connaissances :

Epreuve orale à partir d'un rapport de stage

- stage dans des structures de l'université : le rapport présente 4 ou 5 des 12 manifestations suivies, avec une prise de distance critique (document écrit de 4-5 pages minimum) ;
- stage dans une autre structure : présentation de l'apport du stage pour la recherche de l'étudiant (document écrit de 4-5 pages minimum)

Durée de l'épreuve orale (présentation et questions) : 30 minutes

► M2/Semestre 4 - UE2 (LA22LUM) : TRAVAIL D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Crédits 24 Coefficient 8

Coresponsables : Dominique HUCK & Christophe TOURNU

1. Dès le début du semestre 3, l'étudiant opte, avec l'accord d'un enseignant-chercheur, pour un sujet qu'il traitera dans son T.E.R. (environ 80 pages, Times 12, interligne 1,5).

Il bénéficie d'un suivi individuel d'un directeur de recherche auquel il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux.

2. Tous les étudiants prendront part aux regroupements organisés par les directeurs de recherche deux fois durant le semestre, destinés à expliciter des problématiques liées à la recherche et à réfléchir collectivement à des questions de recherche, de méthodologie, de corpus, etc.

Compétences à acquérir :

- capacité de conception, de rédaction et de réalisation matérielle d'un mémoire
- capacité à analyser et à expertiser des situations plurilingues et/ou interculturelles, en les replaçant dans leurs contextes, historique, politique, socioculturel, ... et en les situant par rapport aux travaux existants.

Modalités de contrôle des connaissances :

Rédaction et soutenance du T.E.R.

Il n'y a qu'une seule soutenance possible, en 1^{re} ou en 2^e session (soit : 2^e quinzaine de juin OU 1^{re} quinzaine de septembre).

Règlement des études du Master

2.1. Sessions d'examen - anonymat

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre.

La mention de l'organisation de la seconde session d'examen figure dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

2.1.1. Absence aux épreuves terminales

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant et est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité dans un délai n'excédant pas sept jours après les épreuves concernées. Un accident, une hospitalisation, le décès d'un proche sont des cas recevables dans cette circonstance. Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux profils spécifiques.

2.1.2. Absence aux épreuves de contrôle continu

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant concerné est tenu pour défaillant.

Lorsque l'évaluation ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant et est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Lorsque l'absence est justifiée :

- soit par une dispense accordée à un étudiant bénéficiant d'un statut particulier (salarié, sportif de haut niveau, ...),
- soit pour des raisons jugées recevables par l'enseignant responsable de l'UE, l'étudiant dépose sa demande et les justificatifs auprès du service de scolarité dans un délai n'excédant pas sept jours après l'épreuve, une épreuve de remplacement ou une dispense ponctuelle peut être accordée par l'enseignant responsable de l'UE.

En cas de dispense ponctuelle, il n'est pas tenu compte de la note manquante et la note de l'élément pédagogique concerné résulte de la moyenne des autres notes obtenues ou des seules notes des examens terminaux.

Lorsque l'évaluation ne comporte que des contrôles continus, l'équipe pédagogique définit, dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances, une épreuve de substitution pour les étudiants dispensés de tout contrôle continu. L'épreuve de substitution est modulable en fonction de la situation de l'étudiant.

2.1.3. Cas particulier de l'épreuve «Mémoire de master» :

Lorsqu'une épreuve est qualifiée de «mémoire de master», le jury devant lequel ce mémoire est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

2.2. Les jurys

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Il est créé des jurys de diplôme. Ces jurys sont différents des jurys de semestre. Ils prononcent l'admission au diplôme.

Le président du jury de diplôme de master est désigné parmi les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

2.3. Compensation

2.3.1. Compensation au sein de l'unité d'enseignement :

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE.

2.3.2. Compensation semestrielle :

(a) Dispositions particulières aux étudiants de M1 :

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, mais **avec un seuil de 08/20 pour les enseignements fondamentaux**, lesquels désignent les Langues & Cultures étrangères (UE1 semestres 1 & 2), les Contacts de langues (UE2 semestre 1, UE3 semestre 2) et les Contacts de Cultures (UE3 semestre 1, UE4 semestre 2). Les UE de majeure peuvent compenser les autres UE (optionnelle, sciences connexes, mineure) ; l'inverse n'est pas possible.

L'UE comportant le projet de recherche (UE2 semestre 2) ne peut être compensée par aucune autre UE.

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

(b) Dispositions particulières aux étudiants de M2 :

La compensation s'applique entre UE, mais avec un seuil (8/20) pour les enseignements fondamentaux. Les UE de majeure peuvent compenser les autres UE ; l'inverse n'est pas possible. L'UE comportant le TER (en S4) ne peut être compensée par aucune autre UE.

2.3.4. Cas du TER (Travail d'Etudes et de Recherches) ou mémoire :

Le mémoire n'est pas compensable et ne peut faire l'objet que d'une soutenance unique.

Il est impossible de soutenir deux fois le même mémoire. En revanche, il est possible de présenter un autre mémoire dans une autre discipline.

2.4. Calcul de la moyenne générale en master

La moyenne générale en master est la moyenne des notes des quatre semestres du master, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en master. Le jury de master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

En cas de dispense de semestre(s), la note du master est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

En cas de réorientation, la note du diplôme est la moyenne des 4 semestres accomplis par l'étudiant à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique réalisé dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans le contrat pédagogique.

2.5. Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

La note de maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du master, sans pondération des semestres.

2.6. Report de notes de la session 1 à la session 2

En session 2, sont organisées des épreuves terminales en même nombre qu'en session 1, mais certaines changent de nature (épreuves écrites / orales).

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session 1 à la session 2, sans possibilité de renonciation.

2.7. Conservation de notes d'une année à l'autre

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

2.8. Inscriptions administratives – inscriptions pédagogiques – assiduité

2.8.1. Inscriptions administratives :

Deux inscriptions administratives sont autorisées en 1ère année de master.

Cette limite de deux inscriptions administratives n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres masters habilités.

Si un étudiant est déclaré ajourné au master, le jury de master peut l'autoriser à se réinscrire en 2ème année de master, mais il doit formuler une demande de dérogation au préalable.

2.8.2. Inscriptions pédagogiques :

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires. Chaque année, le CEVU fixe les dates des inscriptions pédagogiques.

En l'absence d'inscription pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'examen.

2.8.3. Assiduité :

Un contrôle de l'assiduité peut être instauré. Les modalités annuelles de contrôle des connaissances définissent les conditions de mise en œuvre de ce contrôle d'assiduité, les enseignements concernés, et la sanction d'un défaut d'assiduité.

Liste des codes

Codes – M1 – semestre 1

LA22GS	Liste UE sem 1		
LA22GU1	Lang.et cultures A et B (détail ci-dessous)		
LA22GU2	Contacts de langues		
LA22GU3	Transferts interculturels		
LA22GU4	Nouv. techn. Méth. recher.		
LA22GU5	Sciences connexes (choix restreint)		
LA22GU6	Choix libre		
LA22GXL1	Liste langue A	LA22GXL2	Liste langue B ou initiation
LA22GX11	Anglais	LA22GX11	Anglais
LA30GM51	Anglais : lang. orale	LA30GM51	Anglais : lang. orale
LA30GM31	Anglais : lang. écrite	LA30GM31	Anglais : lang. écrite
LA22GX12	Allemand	LA22GX12	Allemand
LA30GM50	Allem.: lang. orale	LA30GM50	Allem.: lang. orale
LA30GM30	Allem.: lang. écrite	LA30GM30	Allem.: lang. écrite
LA22GX13	Espagnol	LA22GX13	Espagnol
LA30GM52	Espag.: lang. orale	LA30GM52	Espag.: lang. orale
LA30GM32	Espag.: lang. écrite	LA30GM32	Espag.: lang. écrite
LA22GX14	Italien	LA22GM39	F.L.E.
LV32AM31	Italien non spécialiste	LV00EXIN	Initiation renforcée
LV07AM43	Introduct. langues romaine		
LV32CM31	Italien non spécialiste		
LV32EM31	Lang., litt. & civi. ital.		
LV32EM41	Litt. ital. sur textes trad		
LV32EM42	Littérature italienne		
LV32EM43	Civilisation italienne		
LA22GX15	Russe		
LV40AM31	Russe non spécialiste		
LV40EM31	Russe, lang., litt. civi.		
LA22GX16	Traductologie : arabe		
LV50AM31	Arabe non-spécialiste		
LV50EM31	Arabe: lang. litt.& civi.		

Codes – M1 – semestre 2

LA22HS	Liste UE sem 2
LA22HU1	Lang.et cultures A et B
LA22HU2	Projet de recherche
LA22HU3	Contacts de langues
LA22HU4	Contacts & transf. interc
LA22HU5	Sciences connexes (choix restreint)
LA22HU6	Choix libre

Codes – M1 – semestre 2 (suite)

LA22HXL1 Liste langue A

LA22HX11 Anglais

LA30HM51 Anglais : lang. orale

LA30HM31 Anglais : lang. écrite

LA22HX12 Allemand

LA30HM50 Allem.: lang. orale

LA30HM30 Allem.: lang. écrite

LA22HX13 Espagnol

LA30HM52 Espag.: lang. orale

LA30HM32 Espag.: lang. écrite

LA22HX14 Italien

LV32BM31 Italien non spécialiste

LV07BM43 Introduct. langues romaine

LV32CM31 Italien non spécialiste

LV32FM31 Lang., litt. & civi. ital.

LV32FM41 Litt. ital. sur textes trad

LV32FM42 Littérature italienne

LV32FM43 Civilisation italienne

LA22HX15 Russe

LV40BM31 Russe non spécialiste

LV40FM31 Russe, lang., litt. civi.

LA22HX16 Traductologie : arabe

LV50BM31 Arabe non-spécialiste

LV50EM31 Arabe: lang. litt.& civi.

LA22HXL2 Liste langue B ou initiation

LA22HX11 Anglais

LA30HM51 Anglais : lang. orale

LA30HM31 Anglais : lang. écrite

LA22HX12 Allemand

LA30HM50 Allem.: lang. orale

LA30HM30 Allem.: lang. écrite

LA22HX13 Espagnol

LA30HM52 Espag.: lang. orale

LA30HM32 Espag.: lang. écrite

LA22HM39 F.L.E.

LV00FXIN Initiation renforcée

Codes – M2 – semestre 1

LA22KS Liste UE sem 2

LA22KU1 Choix optionnel

LA22KU2 Méthodologie de la discipline

LA22KU3 Contacts de langues

LA22KU4 Transferts interculturels

LA22KU5 Rédaction d'articles

Au choix : Anglais (LA30KM16)

Allemand (LA30KM15)

LA22KU6 Nouvelles technologies

Codes – M2 – semestre 2

LA22KS Liste UE sem 2

LA22LUS Stage en équipe d'accueil

LA22LUM T.E.R. (mémoire)

GESTION DES STAGES

- Ce document est informatif pour les étudiants sur la procédure pour faire une demande de convention de stage en 2012-2013. Cette procédure concerne toutes les composantes ALLSHS ainsi que l'UFR Math-Info et FSEG.

Ce document sera à la rentrée en ligne sur la page d'information du Bureau des stages : <http://www.unistra.fr/index.php?id=2250>

Il serait souhaitable que les étudiants ne démarrent pas leur stage avant début octobre 2012 sur leur inscription administrative 2012-2013.

Tous les enseignants auront accès via leur ENT, en direct, aux demandes de convention de stage de leurs étudiants. Il suffira de cliquer dans le menu "Gestion", puis "Demande de convention de stage" et sous Pstage "Visualiser les stages dont je suis tuteur". Les enseignants pourront faire des extractions sous Excel.

Des postes informatiques sont disponibles pour les étudiants à l'Espace Avenir ainsi qu'au Bureau des Stages.

Nous vous invitons à communiquer uniquement avec les étudiants sous leur adresse mail de l'ENT etu.unistra et à faire un renvoi de vos sites Internet sur la page <http://www.stages.unistra.fr> qui est mise à jour régulièrement.

Suite au Décret n° 2010-956 du 25 août 2010, nous parlerons désormais de stage obligatoire et stage **facultatif**, tous les stages devant être intégrés au cursus d'études de l'étudiant.

BUREAU DES STAGES – ALLSHS - Université de Strasbourg - 22 rue René Descartes • 67084 Strasbourg Cedex
Tél : + 33(0)3 68 85 66 52 / Fax : +33(0)3 68 85 66 87 • www.stages.unistra.fr • stagetud@unistra.fr

DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE 2012-2013

A PARTIR DU 3 OCTOBRE 2011

Il est obligatoire d'avoir **défini toutes les modalités pédagogiques du stage avant de faire une demande de convention de stage en ligne**.

Prenez contact avec vos enseignants avant le début du stage, que le stage soit obligatoire ou facultatif.

Il est obligatoire **d'être inscrit administrativement pour 2012-2013**.

A QUOI SERT UNE CONVENTION DE STAGE ?

La convention de stage tripartite définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficie l'étudiant. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident.

Il est donc obligatoire de faire les démarches **AVANT** le début du stage (au moins une semaine avant).

Attention ! Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte.

La convention de stage ne sera **datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite** au Bureau des stages via l'ENT.

Le Bureau des stages **ne délivre pas de convention de stage lorsque le stage est terminé**.

Pour les stages en juillet – août 2013, la demande de convention doit être **déposée avant le 1er juillet 2013**.

COMMENT CREER UNE DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE ?

Vous devez faire la demande en ligne via votre Environnement Numérique de Travail (ENT).

Vous devez tout d'abord vous connecter à votre ENT via le site de l'Université de Strasbourg :

<https://ent.unistra.fr/>

Après identification, sélectionnez l'onglet « Mon dossier », puis l'onglet « Demande de convention de stage ».

Avant de commencer la saisie de votre convention de stage vous devez collecter les informations suivantes :

A votre sujet :

- Votre numéro INSEE, c'est-à-dire votre numéro de sécurité sociale
- Votre type d'affiliation à la sécurité sociale (en qualité d'ayant droit d'assuré social, en qualité d'étudiant, par une assurance volontaire ou en qualité d'étudiant étranger)
- Votre caisse d'assurance maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie (LMDE, MGEL,..) ou autre Caisse.

Au sujet de votre organisme d'accueil :

- Adresse complète de votre organisme (raison sociale, adresse, ville, code postal, pays)
- Numéro SIRET à 14 chiffres (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Effectif (nombre de salariés)
- Type d'établissement

Au sujet de votre tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil :

- Nom, Prénom
 - Service de rattachement
 - Fonction
 - Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)
- BUREAU DES STAGES – ALLSHS - Université de Strasbourg - 22 rue René Descartes • 67084 Strasbourg cedex
Tél : + 33(0)3 68 85 66 52 / Fax : +33(0)3 68 85 66 87 • www.stages.unistra.fr • stagetud@unistra.fr

Au sujet de votre stage :

- Type de stage (obligatoire ou facultatif)
 - Sujet et fonctions du stage
 - Dates de stage **Attention ! Le stage doit être terminé le 30 septembre 2013 au plus tard**
 - Période d'interruption
 - Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
 - Temps de présence (temps partiel ou plein)
 - Montant de la gratification mensuelle en net et modalité de versement (chèque, virement bancaire, espèces)
- Attention ! Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, vu le décret n° 2009-88 5 du 21 juillet 2009, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification lorsqu'il se déroule en entreprise privée ou publique, en association, en établissement à caractère industriel et commercial.

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs et au moins égale à 40 jours de présence, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification lorsqu'il se déroule en administration ou établissement public administratif de l'Etat. Pour la fonction publique territoriale et hospitalière, la gratification est laissée à la libre discrétion de l'organisme d'accueil.

Montant net mensuel de la gratification 2010 : 417, 09 euros pour un temps plein, soit 2, 75 euros net de l'heure.

Au sujet du responsable pédagogique à l'université :

- Nom, Prénom

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, Gérant, Président,...) :

- Nom, Prénom
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Fin de saisie et envoi de votre demande de convention de stage : lorsque vous êtes à l'Etape 8 - Récapitulatif de la convention, un message vous informe que « **votre convention a bien été créée »**.

Après vérification des données et de la législation, le Bureau des Stages valide votre demande de convention de stage et vous envoie à votre adresse mail UNISTRA la convention de stage en format pdf ainsi que la Charte des stages (pour les stages en France) dans les meilleurs délais.

Vous vérifiez la convention de stage, l'imprimez en 3 exemplaires, vous les signez et les faites signer par votre responsable pédagogique de votre diplôme et par le représentant de l'organisme d'accueil (les signatures et cachets sont obligatoires).

Vous déposez ou envoyez les 3 conventions de stage au Bureau des Stages accompagnées des pièces suivantes :

- **votre assurance responsabilité civile couvrant la période du stage**
- **une enveloppe affranchie 100g (1,40 euros) libellée votre adresse pour le retour des conventions de stages signées par l'Université de Strasbourg.**

Le Bureau des Stages fait signer les conventions par le Président de l'Université de Strasbourg, vous envoie 2 exemplaires signés avec la fiche d'évaluation et l'attestation de stage.

Pour tout avenant à votre convention de stage initiale (interruption, prolongation...), vous devez faire la demande via votre ENT.

En cas de problème de saisie ou autres difficultés, vous pouvez nous contacter aux heures d'ouverture.

Accueil des étudiants

Lundi 9h30 à 12h15 X

Mardi 9h30 à 12h15 14h à 16h

Mercredi 9h30 à 12h15 X

Jeudi 9h30 à 12h15 14h à 16h

Vendredi 9h30 à 12h15 X

- Ce deuxième document est une aide à la saisie et sera en ligne dans "Besoin d'aide" lorsque l'étudiant se connectera pour faire sa demande de convention de stage en ligne.

Foire aux Questions

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, Gérant, Président,...) :

- Nom, Prénom
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Pour vous aider, consultez :

<http://www.societe.com/>

<http://www.pagespro.com/>

<http://www.infogreffe.fr>

<http://www.manageo.fr/>

1. SIRET

Le SIRET (*Système d'Identification du Répertoire des Établissements*) est un numéro à **14 chiffres** qui permet d'identifier un établissement basé en France métropolitaine.

Cet identifiant de **14 chiffres est** attribué par l'INSEE.

Le numéro SIRET peut être attribué soit à l'organisme d'accueil soit au nom du dirigeant de l'organisme d'accueil.

Pour les écoles maternelles et primaires : n° Siret de la commune

Que faire si mon numéro SIRET est incorrect ?

1. Vérifiez que vous n'avez pas laissé un espace avant ou après le numéro SIRET
2. Vérifiez que votre numéro SIRET est noté sous le format 14 chiffres

2. Code NAF/APE

La Nomenclature des Activités Françaises permet d'identifier l'activité principale exercée par un établissement. Le code NAF est composé de 4 chiffres + 1 lettre.

Que faire si mon code NAF est invalide?

1. Vérifiez que vous n'avez pas laissé un espace avant ou après le code NAF
2. Vérifiez que votre code NAF est bien noté sous le format 4 chiffres + 1 lettre.

3. Etablissement d'accueil et service d'accueil

Lorsque je recherche mon établissement d'accueil, l'application informatique indique « aucun établissement répond à ces critères ». Que puis-je faire ?

Si l'application vous informe qu'aucun établissement ne correspond à vos critères vous pouvez :

- faire une nouvelle recherche de votre établissement d'accueil uniquement à partir de son numéro SIRET
- faire une nouvelle recherche de votre établissement d'accueil à partir d'un « mot clé »
- faire une nouvelle recherche de votre établissement d'accueil uniquement à partir du département
- créer votre établissement en sélectionnant l'onglet en bas à droite : « Définir un nouvel établissement d'accueil ».

Que faire si mon établissement d'accueil n'existe pas ?

Si votre structure n'existe pas ou n'est pas encore référencée dans la base de données, vous pouvez créer votre établissement en sélectionnant l'onglet en bas à droite « Définir un nouvel établissement d'accueil ».

4. Changement au cours du stage - Modification de la convention de stage initiale

- Avenant

Pour toutes modifications relatives à votre convention de stage initiale vous devez impérativement demander un avenant en ligne.

Cet avenant régit les modifications envisagées au cours d'un stage par les parties signataires de la convention initiale. L'avenant est soumis à des règles de conformité :

1. Les signataires de l'avenant sont les signataires de la convention de stage initiale.
2. L'avenant est signé par toutes les parties.
3. L'avenant est établi par anticipation des modifications dont il fait état et doit par conséquent être établi le plus rapidement possible.
4. L'avenant ne peut modifier les clauses substantielles de la convention de stage.

Comment demander un avenant ?

1. Se connecter sur votre ENT
2. Sélectionner l'onglet « Visualiser mes conventions de stage ».
3. Sélectionner l'icône « Voir » (à droite)
4. Sélectionnez dans le menu sur votre gauche, l'onglet « Avenant »
5. « Créer un avenant » ou « ajouter un avenant » en précisant le type de modification que vous souhaitez apporter.

Attention !

Votre convention de stage initiale doit avoir été **validée** à l'écran.

Pour demander un avenant il faut vérifier que votre assurance responsabilité civile couvre aussi la nouvelle période de stage.

5. Période de stage et temps de présence

Qu'est ce que la période de stage ?

Ce sont les dates de début, de fin et d'interruption éventuelle du stage portées sur la convention qui définissent la période du stage.

Faut-il préciser le temps de travail ?

Il est obligatoire de signaler sur la convention votre temps de présence dans la structure d'accueil :

- 100 % pour un stage à temps plein, soit 35 heures hebdomadaire du lundi au vendredi
- Moins de 100 % pour un stage à temps partiel
- 2h de stage les lundis = 1 jour de présence par semaine (important pour les stages dans la Fonction publique d'Etat par rapport à la gratification)
- Un jour sur deux ou sur trois par exemple en alternance

Si votre stage est à temps partiel ou en alternance, les conditions (jours et horaires) sont portées sur la convention de stage avec le plus grand soin dans le champ « Commentaire sur le temps de travail ».

Si votre période de stage comprend le samedi, le dimanche, le travail de nuit ou les jours fériés, vous devez obligatoirement le préciser dans le champ intitulé « Commentaire sur le temps de travail ».

Que dois-je faire si ma période de stage et/ou mon temps de présence est modifié au cours du stage ?

Si votre période de stage ou votre temps de présence dans l'organisme change par rapport à la convention de stage initiale alors vous devez impérativement demander un avenant de modification de la période de stage.

Lorsque le stage est en alternance, faut-il indiquer les semaines de présence dans la structure ?

Dès lors qu'il est précisé que le stage est en alternance et quelle est la quotité de travail (ex : 15 jours pas mois), alors il n'est pas nécessaire de préciser les semaines de présence dans la structure d'accueil.

Quelle est la durée de stage minimale / maximale ?

Les stages dits obligatoires ont une durée minimale imposée définie par votre maquette de diplôme. Pour cela, nous vous invitons à contacter le secrétariat de votre département ou votre tuteur enseignant pour connaître la durée minimum demandée par votre formation.

6. Gratification

Qu'est ce qu'une gratification ?

Une gratification n'est pas un salaire, elle est une somme d'argent remise par l'employeur à un stagiaire.

Quand est-ce que la gratification d'un stage devient obligatoire ?

La durée du stage permettant de déterminer le droit du stagiaire à cette gratification s'apprécie compte tenu de la convention de stage et des éventuels avenants qui ont pour effet de le prolonger.

Attention ! Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, vu le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une

gratification lorsqu'il se déroule en entreprise privée ou publique, en association, en établissement à caractère industriel et commercial.

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs et au moins égale à 40 jours de présence, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification lorsqu'il se déroule en administration ou établissement public administratif de l'Etat.

Pour la fonction publique territoriale et hospitalière, la gratification est laissée à la libre discrétion de l'organisme d'accueil.

Montant mensuel de la gratification net, minimum légal en 2011 :

Pour un temps complet, 417,09 euros net mensuel, soit 2,75 euros net de l'heure.

En cas de prolongation, la gratification est versée mensuellement et un rattrapage de la somme non acquittée pour la période écoulée devra être effectué en une seule fois dès la fin du 2^e mois.

La gratification des étudiants en formation professionnelle continue est-elle obligatoire ?

Non, la gratification des étudiants en formation continue est facultative.

Quelles sont les modalités de gratification ?

La gratification est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de stage, elle est versée mensuellement et proratisée en fonction de la durée du stage effectuée.

La gratification correspond au versement d'une somme d'argent.

Le montant de la gratification peut-il être réduit et complété par des avantages offerts pour la restauration, l'hébergement et le transport ?

Non, il est bien précisé que les avantages de toutes sortes ne sont pas comptabilisés dans le montant de la gratification. Celle-ci doit donc correspondre au versement d'une somme d'argent d'un montant minimum de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour tout stage de plus de 2 mois consécutifs.

7. Enseignants tuteurs

La signature de l'enseignant tuteur université est-elle obligatoire ?

Oui, tout stage doit faire l'objet d'une validation pédagogique c'est pourquoi, il est indispensable de choisir un enseignant tuteur de votre filière d'origine.

Quel est son rôle ?

L'enseignant tuteur contribue à améliorer l'encadrement des stages et son rôle peut être différent en fonction de votre stage (obligatoire ou facultatif). Chaque enseignant est ainsi en mesure de vous proposer ou non un suivi spécifique.

8. Stage à l'étranger

Je fais mon stage pour un établissement français mais mon stage se déroule à l'étranger, est-ce que la gratification est obligatoire ?

L'obligation de gratification des stages de plus de deux mois consécutifs s'applique selon une logique territoriale. Si le siège de l'établissement d'accueil est en France mais que le stage se réalise pour une filiale à l'étranger il n'y a pas d'obligation de gratification.

Comment obtenir une convention de stage en langue étrangère ?

Pour obtenir votre convention de stage en langue étrangère, vous devez sélectionner la « langue de la convention » dans l'onglet « stage – information stage ».

Soit : allemand, anglais, italien, espagnol

Attention !

Les champs de rédaction complétés par vos soins ne sont pas traduits, nous vous invitons donc à compléter votre convention dans la langue étrangère qui vous convient.

9. Quelles sont les pièces justificatives à joindre à ma convention de stage ?

- L'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage
- Attestation d'assurance rapatriement (uniquement pour les stages à l'étranger)
- 1 enveloppe affranchie 100g (1,40 euros) libellée à l'adresse de l'étudiant pour le retour des conventions de stages signées par l'UdS.

10. Questions diverses :

Qu'est-ce que la responsabilité civile ?

C'est l'obligation de réparer les dommages corporels, matériels et financiers causés à autrui dans le cadre de votre vie privée ou de votre activité professionnelle.

Le rôle de l'assurance est de se substituer au responsable, c'est-à-dire à l'auteur du dommage causé accidentellement, même s'il a commis une faute ou un délit, pour indemniser la victime.

Comment obtenir une attestation de responsabilité civile ?

Il faut faire une demande d'attestation de responsabilité civile « vie privée » ou « scolaire / extrascolaire » auprès de votre assureur, banque ou mutuelle.

Faut-il indiquer les déplacements ?

La convention de stage couvre les déplacements en France et/ou à l'étranger rendus nécessaires par le stage à condition que la structure d'accueil édite un ordre de mission.

Vous devez obligatoirement préciser vos déplacements sur la demande de convention de stage dans le champ intitulé « Commentaire sur la période de stage ».

En qualité de stagiaire est ce que je peux bénéficier de congés durant ma période de stage ?

Un étudiant en stage n'est pas considéré comme salarié de l'entreprise. A ce titre, il n'a pas droit aux congés et ne peut pas demander à bénéficier des dispositions du code du travail ou de la convention collective (à moins que celle-ci contienne des dispositions propres aux étudiants stagiaires). Les jours travaillés ne donnent pas droit à des congés payés.

Cependant, rien n'interdit à l'entreprise d'autoriser un stagiaire à prendre des jours de repos, mais sous sa seule responsabilité. Il serait alors prudent pour l'entreprise de faire signer une décharge à l'étudiant.

Est-ce ma convention de stage prouve que j'ai réalisé un stage ?

Non, votre convention de stage régit les modalités du stage et vous accorde une protection sociale (trajet et lieu de stage). Pour preuve de la réalisation de votre stage, vous devez faire remplir l'attestation de fin de stage à votre organisme d'accueil.

11. Textes de références

<http://www.stages.unistra.fr>

Contacts :

**BUREAU DES STAGES – Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales,
Sciences du Sport**

Université de Strasbourg - 22 rue René Descartes • 67084 Strasbourg cedex

Tél : + 33(0)3 68 85 66 52 / Fax : +33(0)3 68 85 66 87

<http://www.stages.unistra.fr> • stagetud@unistra.fr



Et si je faisais un semestre (S3), voire une année, dans une université étrangère ?

Vous avez la possibilité d'effectuer votre semestre 3 dans une université étrangère.

Pour cela, il faut que vous contactiez vous-même l'université désirée et que vous voyiez quels modules de Master vous pouvez suivre. Ces modules doivent correspondre *grosso modo* à ce que l'on fait à Strasbourg.

Vous soumettez votre projet à Nuzha Moritz (moritz@unistra.fr), en charge des relations internationales dans le cadre de votre Master, ainsi qu'aux deux coresponsables du Master (Christophe Tournu : tournu@unistra.fr, Dominique Huck : huck@unistra.fr). Mme Moritz vous établira un **Contrat d'études** (obligatoire), tandis que les coresponsables du Master auront préalablement, si possible, procédé à la **validation des modules que vous aurez vous-même choisis**.

Il faut que les modules correspondent à 30 ECTS. S'il vous manque quelques ECTS pour valider votre semestre, il vous faudra compléter en passant l'examen d'une ou de plusieurs UE de votre Master à l'UdS à la fin du semestre (courant décembre).

Si vous décidez de partir pour l'année entière, notez qu'aucun contrat d'études n'est possible pour le **semestre 4**. **Il vous faudra impérativement passer l'épreuve « Stage en équipe d'accueil »** (stage que vous aurez effectué à l'étranger, bien entendu) **et rendre un TER** avec un directeur ou une directrice de recherche à l'UdS.

> Les bibliothèques universitaires

+ D'INFOS ...

<http://scd.unistra.fr>

> Entrez en bibliothèque !

Les bibliothèques universitaires du Service Commun de la Documentation (SCD) vous accompagnent dans vos études et recherches. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires de l'Université de Strasbourg, de la licence au doctorat, et irriguent tous ses campus. Elles sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, et certaines le samedi matin. 3 bibliothèques sont labellisées NOCTAM[®]BU et ouvrent également en nocturne et le samedi toute la journée : Blaise Pascal, PEGE, Médecine et Odontologie.

> Les ressources documentaires

Les bibliothèques mettent à votre disposition, en accès libre ou en magasin, 1,3 million d'ouvrages et près de 20 000 titres de périodiques imprimés.

Elles offrent également un accès en ligne à 28 200 revues, 16 700 ebooks, 66 bases de données, et 4 200 documents numérisés (thèses et ouvrages anciens). Cette offre abondante et diversifiée, l'une des plus importantes de France, est accessible sur place ou à distance depuis le portail documentaire de l'université :

<http://scd-portail.unistra.fr>.

> Les services

De nombreux services documentaires et pratiques vous sont proposés :

- consultation et prêt de documents ;
- accès aux ressources numériques ;
- Prêt entre Bibliothèques (PEB) en France et à l'étranger ;
- aide à la recherche documentaire ;
- formations aux outils documentaires ;
- salles de travail en groupe et espaces individuels ;
- WIFI ;
- copie, impression, numérisation de documents...

